



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00543

Numéro SIREN : 539 605 725

Nom ou dénomination : A.B. CREATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 7712

AGREMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des Impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N°2033-A 2014

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>AB CREATIONS</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>8 RUE MAURICE BERTEAUX 94370 SUCY EN BRIE</u>						
Numéro SIRET * <u>5 3 9 6 0 5 7 2 5 0 0 0 1 6</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent *		
		<u>1 6</u>				
				Exercice N clos le		
				<u>3 0 0 4 2 0 1 4</u>		
				Exercice N-1 clos le		
				<u>3 0 0 4 2 0 1 3</u>		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	9 536	030	1 502	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 380	042	2 380	
	Total I (5)	044	11 916	048	10 414	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	42 569	062	42 569	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	2 323	074	2 323
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	47 235	086	47 235	
	Charges constatées d'avance *	092	3 260	094	3 260	
	Total II	096	95 387	098	95 387	
Total général (I + II)	110	107 303	112	105 801		
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000		3 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	300			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131				
	Report à nouveau	134	15 330			
	Résultat de l'exercice	136	24 480		15 630	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	43 110		18 630	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	872		5 953	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	43 188		43 197	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	14 517		18 271	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	62 691		67 422	
Total général (I + II + III)	180	105 801		86 051		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise AB CREATIONS										Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 3 0 0 4 2 0 1 4		Exercice N-1 clos le 3 0 0 4 2 0 1 3	
										1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	196 534	157 386				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
					217		218	1 007					
					Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230	203					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	197 744	157 387					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	125 325	101 640				
	Variation de stock (marchandises) *						236	(17 135)	(25 434)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	36 574	54 538				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243	718	244	1 310	206				
	Rémunérations du personnel *						250	19 470	6 271				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 094	789				
	Dotations aux amortissements *						254	1 017	485				
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	33	1				
260													
Total des charges d'exploitation (II)						264	168 687	138 497					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	29 057	18 890					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280						
	Produits exceptionnels (IV)						290						
	Charges financières (V)						294	180	472				
	Charges exceptionnelles (VI)						300	178	30				
	Impôts sur les bénéfices *						306	4 218	2 758				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	24 480	15 630					
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles *						322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	4 218					
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248					
						330	138						
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Pôle de compétitivité (44 undecies)	990		342			
	Divers* dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		350			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352	28 123	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2		356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		370	28 123	372					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*		380					
Montant de la T.V.A. collectée				374	38 982	Effectif moyen du personnel*		376	1	861			
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :				378	25 893	Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AB CREATIONS

Extension

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2014

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AB CREATIONSNéant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 164	442	1 443	444		446	4 606				
	Installations générales agencements divers	450	4 047	452		454		456	4 047				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	883	474		476	883				
Immobilisations financières		480		482	2 380	484		486	2 380				
TOTAL		490	7 211	492	4 705	494		496	11 916				
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	166	532	357	534		536	523				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	319	542	405	544		546	724				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	255	564		566	255				
TOTAL		570	485	572	1 017	574		576	1 502				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme	Long terme							
					19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦		0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

AB CREATIONS
S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE

R.C.S : CRETEIL 539 605 725

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/04/2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/04/2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **197 540,88** Euros contre **157 386,44** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de Ventes de marchandises.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **168 687,10** Euros pour l'exercice, contre **138 496,74** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **36 573,74** Euros au 30/04/2014 contre **54 538,35** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 309,50** Euros au 30/04/2014 contre **206,47** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **19 469,85** Euros au 30/04/2014 contre **6 271,00** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **2 093,86** Euros au 30/04/2014 et **789,48** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 016,73** Euros au 30/04/2014 contre **485,25** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-180,42** Euros, contre **-472,25** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-178,00** Euros au 30/04/2014, contre **-30,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **24 480,13** Euros contre un bénéfice de **15 629,73** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2014 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **11 915,73** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **1 501,98** Euros, soit un montant net de **10 413,75** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **6 725,37** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **42 569,12** Euros, contre **25 434,42** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **49 558,10** Euros, contre **52 633,65** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **43 109,86** Euros, contre **18 629,73** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **62 691,11** Euros contre **67 421,51** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **197 743,65** Euros au 30/04/2014, contre **157 386,72** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **88 343,67** Euros, soit **44,95 %** pour l'exercice clos le 30/04/2014, contre **81 181,29** Euros, soit **51,58 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **29 056,55** Euros, contre **18 889,98** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/04/2014** fait ressortir un **bénéfice** de **24 480,13** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **15 329,73** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **39 809,86** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **39 809,86** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social clos le 30 Avril 2013

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

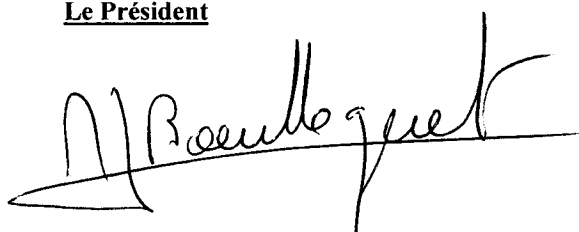
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Fait à SUCY EN BRIE, le 31/07/2014

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Boelloquet', written over a horizontal line.

AB CREATIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE

R.C.S : CRETEIL 539 605 725

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2014**

Le 31/07/2014, à 17 Heures,

Les associés de la société **AB CREATIONS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président. Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

M. BOUILLAGUET Michel, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2014 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2014,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/04/2014, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion. Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Handwritten signatures in black ink at the bottom left of the page. The first signature is a stylized 'NB' and the second is a stylized 'BN'.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2014 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2014 lesquels font apparaître **un bénéfice de 24 480,13 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au dirigeant quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/04/2014** faisant ressortir **un bénéfice de 24 480,13 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **15 329,73 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **39 809,86 Euros**. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **39 809,86 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 39 809,86 Euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social clos le 30 Avril 2013.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

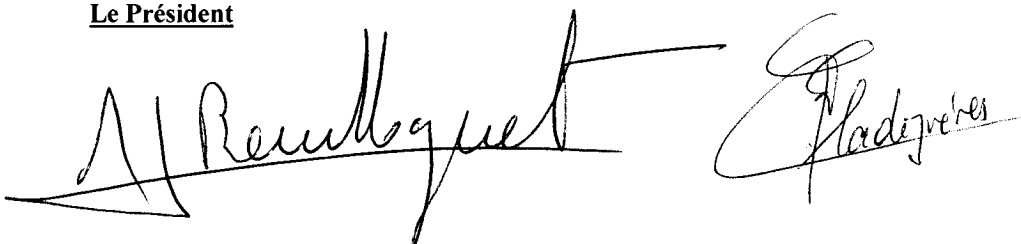
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président



AB CREATIONS
S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE

R.C.S : CRETEIL 539 605 725

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2014
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/04/2014

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

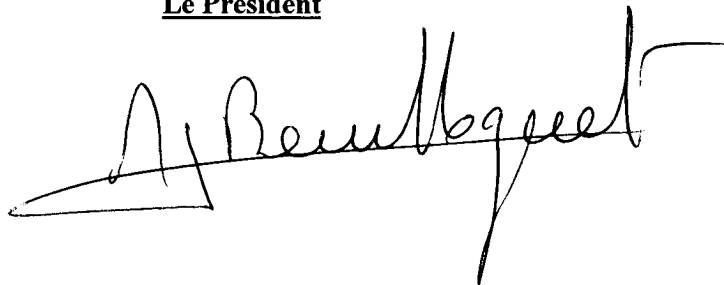
L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/04/2014** faisant ressortir un **bénéfice** de **24 480,13** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **15 329,73** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **39 809,86** Euros. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **39 809,86** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 39 809,86 Euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social clos le 30 Avril 2013.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Benoit', is written over a horizontal line.